ASNR Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Division de Bordeaux

Référence courrier : CODEP-BDX-2025-024019

centre hospitalier comminges pyrénées
A l'attention de Madame DENISE GALY-FOURCADE
route de saint plancard
31800 saint-gaudens

Bordeaux, le 9 avril 2025

RECEPISSE DE DECLARATION D'EXERCICE D'UNE ACTIVITE NUCLEAIRE A DES FINS MEDICALES

Références : **[1]** Articles L. 1333-4, R. 1333-19 à R. 1333-21, R. 1333-39, R. 1333-40 et R. 1333-41 du code de la santé publique
[2] Décision n° 2018-DC-0649 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 18 octobre 2018
[3] Votre déclaration référencée **DNPRX-BDX-2025-2717** effectuée à la date du 9 avril 2025 sur le portail *https://teleservices.asnr.fr*

Numéro de dossier Sigis : **D310134**

Numéro de récépissé de déclaration : **CODEP-BDX-2025-024019**

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection accuse réception de votre déclaration concernant :

- la détention et l'utilisation d'appareils électriques générant des rayons X
  - à des fins de radiodiagnostic (médical, dentaire) ou médico-légal ou de recherche biomédicale

La liste des appareils électriques émettant des rayonnements ionisants, dont la détention est déclarée à ce jour dans le cadre de l'exercice de votre activité, figure en annexe du présent récépissé de déclaration.

Tout changement concernant le déclarant (la personne morale ou la personne physique selon le cas), tout changement d'affectation des locaux, toute modification du nombre d'appareils détenus ou de la nature de l'activité déclarée, doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration de votre part sur le portail https://teleservices.asnr.fr.

Tout changement de conseiller en radioprotection doit faire l'objet d'une information de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection sur le portail https://teleservices.asnr.fr.

Toute cessation définitive d'activité doit faire l'objet d'une déclaration de votre part sur le portail https://teleservices.asnr.fr au moins un mois avant la date prévue de cette cessation.

Par ailleurs, la délivrance du présent récépissé ne préjuge pas de la conformité des appareils et des locaux déclarés au regard de la réglementation en vigueur.

Le présent récépissé annule et remplace le récépissé de déclaration référencée **CODEP-BDX-2021-011737**.

ANNEXE AU CODEP-BDX-2025-024019

Les activités déclarées sont réalisées dans les locaux ci-dessous :

Type d'activité	Catégorie (utilisation principale)	Site et localisation	Nb. total d'appareils	Dont mobiles
Radiologie conventionnelle	Appareils de radiologie poste fixe hors scanner	radiologie mobile	2	2
Radiologie conventionnelle	Appareils de radiologie poste fixe hors scanner	salle mammo	1	0
Radiologie conventionnelle	Appareils de radiologie poste fixe hors scanner	salle pano	1	0
Radiologie conventionnelle	Appareils de radiologie poste fixe hors scanner	salles de radiologie	2	0

FIN DU DOCUMENT